



AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRE DE PRIX N° : 01/ DRAI/ DT/BH /2023

Le 27 Juin 2023 à **10h**, il sera procédé, dans **la salle des réunions** de la délégation régionale des affaires islamiques de la région Draa-Tafilalet Errachidia., Boulevard Mohamed VI lotissement Boutalamine ,Villa 536 ERRACHIDIA à l'ouverture des plis relatifs aux **TRAVAUX DE PEINTURE DE TREIZE (13) MOSQUEES DANS LES PROVINCES D'ERRACHIDIA, TINGHIR, MIDELE, OUARZAZATE ET ZAGORA, EN 02 lots**

Lot n° 1 : TRAVAUX DE PEINTURE DE SIX (06) MOSQUEES DANS LES PROVINCES D'ERRACHIDIA ET MIDELE.

Lot n° 2 : TRAVAUX DE PEINTURE DE SEPT (07) MOSQUEES DANS LES PROVINCES DE TINGHIR, OUARZAZATE ET ZAGORA.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès de **à la délégation régionale** des affaires islamiques de Drâa-Tafilalet, (Boulevard Mohamed VI lotissement Boutalamine, Villa 536 ERRACHIDIA), il peut également être téléchargé à partir du site de ministre des Habous et des Affaires Islamiques : **www.habous.gov.ma**.

Le cautionnement provisoire de **lot 1** est fixé à la somme de **5.000,00 dh** (cinq mille dhs).

Le cautionnement provisoire de **lot 2** est fixé à la somme de **5.000,00 dh** (cinq mille dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles **42,44** et **46** de l'arrêté du ministre des Habous et des Affaires Islamiques n° **13.258** du 13 Septembre 2013 Fixant le règlement de passation des marchés de travaux, fournitures et services conclu par l'administration des Habous au profit des Habous publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le **bureau d'ordre** de la délégation régionale des affaires islamiques de Drâa-Tafilalet, (Boulevard Mohamed VI lotissement Boutalamine, Villa 536 ERRACHIDIA)
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au **bureau d'ordre** de la délégation régionale des affaires islamiques de Drâa-Tafilalet, (Boulevard Mohamed VI lotissement Boutalamine, Villa 536 ERRACHIDIA)
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article **39** de l'arrêté du ministre des Habous et des Affaires Islamiques n° 13.258 du 13 Septembre 2013 .

